

**Arrêté du Conseil-exécutif
concernant la répartition des mandats entre les cercles électoraux
lors de l'élection du Grand Conseil du 9 avril 2006**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

en application de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques (LDP),

sur proposition de la Chancellerie d'Etat,

arrête:

1. Répartition des mandats entre les cercles électoraux

Vu l'article 24c, alinéa 1 LDP et compte tenu des statistiques démographiques au 31 décembre 2004, les mandats sont répartis comme suit entre les cercles électoraux :

	Population	Mandats
1. Cercle électoral de l'Oberland	104 788	17
Districts du Bas-Simmental, de Frutigen, du Haut-Simmental, de Gessenay, d'Interlaken, de l'Oberhasli		
2. Cercle électoral de Thoune	90 878	15
District de Thoune		
3. Cercle électoral du Mittelland	174 977	28
Districts de Berne (sans la ville de Berne), de Laupen, de Schwarzenbourg, de Seftigen		
4. Cercle électoral de Berne	122 235	20
Ville de Berne		

	Population	Mandats
5. Cercle électoral de l'Emmental	104 285	17
Districts de Konolfingen, de Signau, de Trachselwald		
6. Cercle électoral de la Haute-Argovie	151 034	25
Districts d'Aarwangen, de Berthoud, de Fraubrunnen, de Wangen		
7. Cercle électoral de Bienne-Seeland	156 964	26
Districts d'Aarberg, de Bienne, de Büren, de Cerlier, de Nidau		
8. Cercle électoral du Jura bernois	51 504	12 (garantie)
Districts de Courtelary, de Moutier, de La Neuveville		
Total	956 665	160

2. Sièges garantis au cercle électoral de Bienne-Seeland

Vu l'article 24c, alinéa 2 LDP et compte tenu des chiffres du recensement de la population de 2000, trois mandats sont garantis à la population francophone du cercle électoral de Bienne-Seeland.

3. Services centraux

Les services centraux suivants sont désignés pour les cercles électoraux :

- | | |
|---|--|
| 1. Cercle électoral de l'Oberland | Préfecture d'Interlaken |
| 2. Cercle électoral de Thoune | Préfecture de Thoune |
| 3. Cercle électoral du Mittelland | Préfecture de Berne |
| 4. Cercle électoral de Berne | Préfecture de Berne |
| 5. Cercle électoral de l'Emmental | Préfecture de Konolfingen à Schlosswil |
| 6. Cercle électoral de la Haute-Argovie | Préfecture de Berthoud |
| 7. Cercle électoral de Bienne-Seeland | Préfecture de Bienne |
| 8. Cercle électoral du Jura bernois | Préfecture de Moutier |

4. Listes

Les listes doivent parvenir au service central du cercle électoral au plus tard le lundi 23 janvier 2006 à 17 heures.

Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle du Jura bernois et dans les feuilles officielles d'avis.

Berne, le 20 avril 2005

Au nom du Conseil-exécutif,

la présidente: *Egger-Jenzer*

le chancelier: *Nuspliger*